

Membres du CA présents : Sandrine Arnal, Gilbert Blouin, Stéphane Dablin, Éliane Debusne, Joël Dugay, François Durand, Eric Feuillard, Michel Joly (C93), Michel Jomin, Loïc Le Baccon, David Lloancy, Francis Poulain, Eric Poulhe, Mathias Priami (C75), Claude Rose (C91), Marc Saliba

Membres du CA excusés : Nadia Descot, Ganny Dinally (C77), Stéphane Drouet, Philippe Grippon, Florence Goret, Denise Huet, Dominique Huvelin (C95), Georges Le Pallec, Béatrice Lucet, Jean-François Mailler (C94), Romain Planchais, Sophie Royé, Hervé Zammit (C78)

Membres invités : Emmanuel Brugvin, Eleni Tsioli Vassiliadis

Membres invités excusés : Xavier Beuzeville, Marie-Pierre Jacquemot, Sébastien Gaillard, Matthieu Lauberton, Claire Moal, Jérémy Soula

Liste de diffusion : Membres du conseil d'administration, président.e.s de structures (membres affiliés et agréés), collaborateurs du Comité

La séance a débuté à 20h00

1. INFORMATIONS	BEx	Élu/Prof.	Échéance
1.1 Général			
1.1.1 Stade nautique Olympique d'Île-de-France	EPo	EPo/CMo	22/02/23
<p>Le Comité a rencontré le COJO Paris 2024, à Vaires-sur-Marne, le 10 janvier 2023. Tous les espaces occupés par le Comité devront être libérés du 28 juin au 8 octobre 2024. Certains pourront être condamnés et permettre un stockage durant la période, mais sans accès. Les conditions d'indemnisation pour le déménagement et la continuité d'exploitation ne sont pas connues. L'estimation budgétaire pour le déménagement, le stockage et l'occupation de bureaux temporaires, est comprise entre 70 000 € et 90 000 €.</p> <p>Afin de s'accorder sur les points essentiels de la convention d'occupation, Pascal Collado président de Vaires Torcy Loisirs, a organisé une réunion le 22 février avec Eric Poulhe, Michel Godard, directeur du CREPS, et Sébastien Laffont, directeur IDLVT. Il a été confirmé que la convention serait tripartite entre le Comité, IDLVT et le CREPS avec un objectif de signature au 31 mars 2023.</p> <p>Le CREPS reste le coordinateur du mouvement sportif. En tant que fournisseur de services, Il sera responsable de la gestion et de la facturation des espaces, privés ou partagés, mis à disposition (bureaux, vestiaires, hangars, salles de formation...).</p> <p>IDLVT fournira et facturera les services nautiques (eau calme/eau vive), sportifs autres, de restauration, d'hébergement et les espaces événementiels. Il a annoncé mettre en œuvre, dans les prochains mois, un système de réservation de qualité pour l'ensemble de ses services.</p> <p>Le Comité se satisfait de ces avancées et de la nouvelle organisation effective au 1^{er} mars. Une réunion est planifiée avec le CREPS pour clarifier les conditions d'occupation des espaces, au regard des parties privées et communes.</p> <p>À une question de Marc Saliba, Eric Poulhe répond que, compte tenu des problématiques actuelles d'organisation sur le site, les enjeux sur la période post-olympique n'ont pas été évoqués et qu'ils relèvent plus des réunions du comité des usagers.</p> <p>En réponse à Michel Jomin, Eric Poulhe précise que le Comité a peu de relations avec la Maison de la Performance portée par le CREPS, dont le périmètre est d'accompagner la filière des sportifs de haut niveau directement gérée par la FFCK.</p>			
1.1.2 Postes vacants au conseil d'administration	GLP	GLP/ETV	18/03/23
<p>À ce jour, Marie-Pierre Marie-Pierre Jacquemot (Club Canoë Kayak de Versailles) a déposé une candidature sur un poste vacant réservé aux femmes, qui sera présentée à l'assemblée générale du 18 mars prochain. Deux candidatures sont également attendues sur les postes vacants, des membres agréés, du collège II – type A, et du collège III – type B.</p>			
1.1.3 Liste des délégués à l'assemblée générale de la FFCK	GLP	GLP/ETV	18/03/23
<p>Le bureau exécutif du 9 février 2023 a validé la liste des délégués titulaires et suppléants à l'assemblée générale de la FFCK du 1^{er} avril 2023. Les représentants titulaires sont Eric Poulhe, Loïc Le Baccon et Francis Poulain. François Durand, Georges Le Pallec et Isabelle Briois sont leurs suppléants. Cette liste sera présentée à l'assemblée générale ordinaire du samedi 18 mars 2023 pour approbation.</p>			

1.2 Services			
<p>1.2.1 Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024</p> <p>Le Comité Île-de-France est totalement impliqué dans le projet de la Tribu de la FFCK des Jeux Paris 2024. Eric Poulhe participe à l'élaboration du projet avec le service Communication de la FFCK et les synergies à mettre en œuvre sur le territoire. Quatre réunions se sont tenues, le 8 et 15 décembre 2022, le 3 et 25 janvier 2023.</p> <p>Trois pôles principaux de célébration sont envisagés en Île-de-France : la Maison des sports de pagaie à l'entrée du stade pour l'accueil des personnalités nationales et internationales, la base de Torcy pour les membres de la Tribu, avec et sans billet, le Club France au parc de la Villette ouvert au grand public.</p> <p>La FFCK et le Comité ont rencontré la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne le 31 janvier, en présence de Ganny Dinally, président de Torcy Canoë Kayak pour envisager les différentes options d'organisation et d'accueil sur le territoire. La visite du club a permis de confirmer le potentiel du site pour réunir la Tribu durant les Jeux, et proposer des animations nautiques.</p> <p>Une note d'orientation rédigée par la FFCK, avec une contribution des comités, régional et départemental, a été transmise dans ce sens à la sous-préfecture de Torcy.</p> <p>Comme évoqué lors de la table ronde du projet de développement sur les Jeux Paris 2024, le Comité souhaiterait avoir également plusieurs sites de célébration associant les clubs qui ont le souhait de proposer des espaces d'accueil et d'animation, et plus particulièrement ceux qui auront des athlètes engagés dans les épreuves.</p> <p>Une intervention de la FFCK, est prévue à l'assemblée générale du 18 mars prochain.</p>	Epo	Epo/CMo	09/02/23
1.3 Développement			
<p>1.3.1 Bilan des licences 2022</p> <p>Les chiffres de licences de l'année 2022 ont été communiqués par la FFCK lors du dernier conseil fédéral.</p> <p>L'Île-de-France compte 9 975 licences en 2022, contre 7 396 en 2021.</p> <p>Avec 2 283 licences annuelles adultes, l'Île-de-France se classe au 3^e rang national, au même niveau que la Nouvelle Aquitaine, et derrière la Bretagne qui comptabilise 3 024 licences.</p> <p>Avec 863 licences annuelles jeunes, l'Île-de-France se classe dans la moyenne nationale qui est faible.</p> <p>En revanche, même si le chiffre est en augmentation par rapport à 2021, les 6 667 licences à la journée classe la région au dernier rang national. 19 clubs ne délivrent aucune licence et seules 3 structures en délivrent plus de 500 : le Club des Ragondins (576), Arc de Seine Kayak (659) et le Comité de Seine-Saint-Denis (1 189). La moyenne nationale est 23 000 licences à la journée. Avec un tel écart, la situation actuelle francilienne ne se justifie pas.</p> <p>Il est rappelé, au regard du règlement intérieur fédéral, qu'une association affiliée à la FFCK, a l'obligation de délivrer une licence à tous les pratiquants accueillis par la structure, adhérents ou non. Il est rappelé, également, que la couverture d'assurance fédérale en responsabilité civile est subordonnée au respect de l'obligation précitée et qu'elle ne couvrirait pas les accidents dont les victimes ne seraient pas détentrices d'une licence fédérale, permanente ou temporaire, avec toutes les conséquences qui pourrait s'en suivre pour le dirigeant de l'association.</p> <p>Lors de la prochaine assemblée générale, le secrétaire général en appellera à la responsabilité des dirigeants de clubs pour veiller à faire appliquer la règle « un pratiquant, un titre ». Le Comité ne cautionnera pas le non-respect de cette règle.</p> <p>Marc Saliba suggère de sensibiliser les structures avec une communication écrite à leur attention, rappelant les valeurs, l'intérêt du dispositif de reconnaissance de la pratique grand public et les responsabilités du dirigeant. Eric Poulhe souscrit à cette proposition qui s'inscrit dans une approche pédagogique.</p>	GLP	GLP/Epo	31/12/22
<p>1.3.2 Projets sportifs fédéraux (PSF) 2023</p> <p>Un conseil des territoires et du développement s'est tenu le 20 février dernier afin de présenter, aux présidents des comités régionaux, le projet de lettre de cadrage du PSF 2023. Une réunion, identique avec les référents territoriaux, va se tenir prochainement. Les enveloppes financières allouées aux organes déconcentrés et aux clubs, selon la base de 10 indicateurs de performance, ne sont pas encore connues. La note de cadrage va être publiée le jour d'ouverture de la campagne le 28 février qui se clôturera le 27 avril 2023. Les conférences territoriales devront se tenir entre le 2 et 26 mai 2023, pour permettre une transmission des dossiers à l'Agence nationale du sport (ANS) par la FFCK, le 31 mai 2023. Le Comité envisage une instruction partagée 2023 avec les comités départementaux, identique à celle de 2022.</p>	Epo	Epo/CHu	20/02/23
1.4 Activités			

2. DÉCISIONS		BEx	Élu/Prof.	Échéance
2.1 Général				
2.1.1 Compte rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2022 Cf Annexe 1 Le compte rendu ne fait mention d'aucune remarque de la part des élus du conseil d'administration. Il est soumis à son approbation. Décision ► Approbation à l'unanimité.		GLP	GLP/ETV	23/02/23
2.1.2 Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2023 Cf Annexe 2 Le procès-verbal ne fait mention d'aucune remarque de la part des élus du conseil d'administration. Il est soumis à son approbation. Décision ► Approbation à l'unanimité.		GLP	GLP/ETV	23/02/23
2.1.3 Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023 Cf Annexe 3 L'ordre du jour ne fait mention d'aucune remarque de la part des élus du conseil d'administration. Il est soumis à son approbation. Décision ► Approbation à l'unanimité.		GLP	GLP/ETV	23/02/23
2.2 Services				
2.2.1 Présentation des comptes 2022 Cf Annexe 4 Les comptes présentés ont été visés par le commissaire aux comptes et la commission des finances. Les premières analyses du compte de résultat confirment : <ul style="list-style-type: none"> • la reprise des activités après deux années au ralenti du fait de la crise sanitaire : produits d'activités à +31,4 k€ et augmentation des charges d'exploitation à +44,3 k€, • la baisse des subventions, liée à la non-reconduction de subventions spécifiques des années précédentes : plan de sauvegarde de la Région Île-de-France, action « Mon été, ma Région », fonds de développement de la vie associative (FDVA), • un déficit d'exploitation brut de -33,2 k€, avant utilisation des fonds dédiés 2021. • l'utilisation des fonds dédiés à hauteur de 59,4 k€, et la facturation d'une prestation d'accompagnement de Nautisme en Île-de-France, permet de dégager un excédent net de +46,1 k€. • l'affectation de 46 k€ en fonds dédiés pour les années 2023 et 2024, afin de reconduire l'accompagnement des commissions dans leurs différentes actions. Le solde des fonds dédiés présent au bilan du 31 décembre 2022 sera ainsi de 71,6 k€. : validation par les élus du BEx lors de la réunion du 9 février 2023. Le Comité a deux ans pour conforter un modèle économique assurant un équilibre d'exploitation régulier. Le total du bilan 2022 est à 589,5 k€, soit une augmentation de 40 k€ par rapport à 2021. Cette hausse est liée aux litiges avec IDLVT et le CREPS (72 k€), qui augmentent mécaniquement les dettes fournisseurs et les disponibilités. Le trésorier, Loïc Le Baccon assurera cette même présentation à l'assemblée générale ordinaire du samedi 18 mars 2023, suivi par le rapport du commissaire aux comptes. Il est proposé au conseil d'administration de valider les comptes 2022 qui seront présentés à la prochaine assemblée générale ordinaire. Décision ► Approbation à l'unanimité.		LLB	LLB	23/03/23
2.2.2 Validation du budget 2023 Après un rappel du processus budgétaire, Loïc Le Baccon présente un projet de consolidation des budgets qui ont été révisés par les responsables de budget à l'issue de la réunion du 6 janvier 2023. La consolidation donne un total des dépenses évalué à 477,8 k€ pour 142,1 k€ de recettes d'inscriptions, 189,9 k€ de subventions et 74,6 k€ de recettes diverses (dont 59,2 k€ de prestations de services et diverses locations), soit un déficit de 68 k€. La reprise des fonds dédiés de 71,6 k€, inscrits au bilan au 31 décembre 2022 pour accompagner les différentes commissions, permettra d'équilibrer le budget. Cependant, afin de préserver une partie de ces fonds dédiés pour l'année 2024 des Jeux Olympiques et Paralympiques, il est demandé aux différents responsables de budget de dégager une marge budgétaire de 5%. Elle sera réalisée par l'augmentation des recettes et/ou la réduction des dépenses moyennes par action. Cela permettra de maintenir 27 k€ en fonds dédiés au 31 décembre 2023.		LLB	LLB	23/03/23

Il est proposé au conseil d'administration de valider le budget 2023 qui sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Stéphane Dablin, membre de la commission des finances, intervient pour confirmer les recommandations du trésorier et de la commission. Il rappelle que cette démarche de prudence permettra de garantir la continuité des activités.

Décision ► [Approbation à l'unanimité.](#)

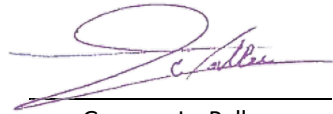
2.3 Développement

2.4 Activités

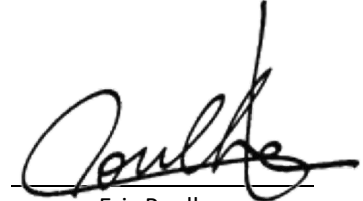
La séance s'est terminée à 21h50

Annexes

- Annexe 1 : Compte rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2022
- Annexe 2 : Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2023
- Annexe 3 : Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023
- Annexe 4 : Projet de bilan et compte de résultat 2022



Georges Le Pallec,
Secrétaire Général



Eric Poulhe,
Président